



SE-UNSA MARNE

Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP149
51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53
51@se-uns.org
<http://sections.se-uns.org/51/>



Flash infos du 9 juin 2011

(Lire de préférence le flash en pdf)

- 1/ CAPD : compte rendu
- 2/ ASH : brochure académique « focus sur les ULIS »
- 3/ Dernière minute : assistance handicap
- 4/ Un clic pour agir
- 5/ Voir plus loin : situation des personnels du CNED

1/ CAPD : compte rendu

Ineat-Exeat : L'IA accorde tous les exeat, le département serait en léger surnombre à la rentrée. Des échanges seront possibles poste à poste. L'IA indique que le budget ne permet pas d'intégrer des enseignants sans en faire sortir d'autres.

Le SE-UNSA est intervenu pour dénoncer la situation intolérable pour les personnels en attente de rejoindre leur conjoint, parfois depuis plusieurs années et a demandé également de pouvoir procéder à des échanges « triangulaires » entre les départements.

Les chiffres qui font mal > <http://www.se-uns.org/spip.php?article3318> Derrière ces chiffres, des femmes et des hommes qui perdent espoir.

Liste d'aptitude PE : 7 instituteurs sont intégrés (11 possibilités) Il restera environ 90 instituteurs dans le département.

Promotions à la Hors classe : 38 PE accèdent à la Hors classe.(nous contacter pour savoir si vous en faites partie).

Déclaration du SE-UNSA à ce sujet : Cette année encore, le contingent de passage à la hors-classe pour les PE n'évoluera pas. Pour le SE-Unsa qui revendique l'unification progressive des catégories d'enseignants, cette situation est inacceptable. Avec un ratio d'accès de 2%, les professeurs des écoles sont les plus mal lotis des enseignants (7% pour les certifiés, PLP ou professeurs d'EPS). Faut-il y voir pour seule cause l'austérité budgétaire ou également la volonté de freiner l'égalité générée par la création du corps des PE ?

Les différences de considération sont insupportables. Le SE-Unsa exige la remise à flot du ratio de hors-classe pour les PE. À terme, comme pour l'ensemble des corps, il réclame un taux moyen de 15%. Avec des indices allant de 695 (indice du 1^{er} échelon de la classe normale) à 783 (indice du dernier échelon de la hors-classe), l'accès à ce grade constitue une vraie perspective de carrière aussi déterminante pour le traitement d'actif que pour la future pension. La réforme des retraites en a encore accru l'enjeu. D'autre part, il est regrettable que seuls les directeurs d'école soient valorisés dans leurs fonctions par l'attribution d'un point supplémentaire .

Congés de formation : 108 mois de formation possible et 14 collègues en bénéficient. Nous contacter pour connaître le résultat de votre demande.

Nous dénonçons le manque de moyens pour la formation et la reconversion des personnels. D'autre part, l'IA indique qu'elle n'a pas d'instructions claires ni le budget pour mettre en place le DIF

Mi-temps annualisés : 9 demandes, 8 acceptées (1 sous réserve d'un exeat)

Temps-partiels : Tous les temps partiels sont acceptés sauf les 80 % sur autorisation (5 cas particuliers seront vus en entretien) (les demandes de 80% de droit explosent : 186 il y a 4 ans >246 cette année)

Postes adaptés et allègements de service : La liste des collègues en difficulté de santé ayant demandé un poste adapté nous est fournie (nous contacter pour le résultat de votre demande).

Un certain nombre de collègues n'obtiennent pas satisfaction. Pour autant, leurs difficultés de santé sont réelles.

Le SE-UNSA demande :

- une réelle prise en compte de la RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé).
- une augmentation du nombre de postes adaptés de courte et de longue durée offerts de façon à prendre en compte la réalité des besoins ;
- la possibilité d'être affecté en poste adapté de manière définitive quand, en raison d'une affection avec séquelles définitives, le retour devant les élèves s'avère impossible ;
- l'affectation sur poste adapté maintenue en cas de demande de mutation avec changement d'académie (notamment pour suivre son conjoint) ;
- l'égalité de traitement par un réel cadrage national des postes adaptés de longue durée ;
- la création de postes de reclassement en application des dispositions de la loi du 11 janvier 1984 (article 63) et du décret du 30 novembre 1984 modifié par le décret du 6 mars 2000 concernant les fonctionnaires reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions.

Mouvement, première phase : 937 participants / 401 obtiennent un poste /322 passent en 2nde phase

Après étude des cas particuliers et postes à profils, 2 remontées de chaines sont étudiées.

Le système des avis des commissions pour les postes à profils est longuement débattu ainsi que le profilage des postes en RAR.

Situation des couplages des TRS sur la circonscription Reims Sud-Ouest : après l'éclatement de la circonscription, il est demandé de laisser aux TRS déjà en place leurs couplages s'ils le désirent. L'IA souhaite que tout se passe dans la continuité.

Le projet de mouvement est donc validé pour l'ensemble des enseignants (sauf les remontées de chaine : 7 collègues)

2nde phase : nous essaierons de faire tenir sur 2 jours les opérations d'affectation des 322 collègues qu'il reste à nommer afin qu'il leur soit possible de prendre contact avec les écoles.

Enseignement des Langues vivantes : une circulaire de cadrage (des IEN) vise à imposer à l'ensemble des enseignants l'enseignement des LV, ce qui est gênant pour certains enseignants non habilités et non formés.

L'IA indique que rien n'exclut les échanges de services (nota : difficile dans les petites écoles !)

Le SE-UNSA se positionne pour une suppression du fléchage des postes langues dans les écoles : le dispositif avait été mis en place en période de manque de collègues habilités. Les nouveaux titulaires seront dorénavant tous habilités.

Professeurs stagiaires 2011/12 : environ 22

Ils seront comme cette année dans les classes de PEMF jusqu'aux vacances de Toussaint. Des BD assureront la classe sur ce laps de temps. Des postes leur seront réservés à la 2nde phase.

Le SE-UNSA demande une répartition sur l'ensemble du département de ces postes et que l'information soit bien donnée aux écoles. L'IA attire l'attention sur le phénomène de rejet qui a existé dans certaines écoles (collègues et parents), ce qui nuit à la prise de fonction de ces jeunes collègues.

Pré-rentree : Il est demandé 2 jours possibles avant la rentrée. L'IA indique que les IEN ont des projets pour la 2^{ème} journée (en particulier sur Reims). N'hésitez pas à formuler vos demandes auprès de votre IEN : nous avons insisté pour qu'il y ait de la souplesse.

De même , nous avons demandé aux IEN que les jours d'animation pédagogique soient étalés et bien programmés pour une meilleure organisation des personnels.

Elections professionnelles : En vue du vote électronique, l'administration distribuera des flyers pour permettre un meilleur accès aux messageries professionnelles.

Rapports d'inspection : nous formulons notre inquiétude quand aux rapports d'inspection qui ne sont pas encore retournés à l'IA pour notation. Le Se-UNSA rappelle que la note acquise avant le 31/08 sert au barème de l'avancement et qu'il ne faut pas pénaliser les collègues.

Entretiens de carrière : Le SE-UNSA demande un bilan de ces entretiens passés en test, cette année. Il nous sera bientôt transmis.

EVS Aide administrative à la direction d'école : Le SE-UNSA demande le bilan des implantations d'emplois EVS, bilan promis et jamais transmis cette année !

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 35 EVS restent en fonction en cette fin d'année !!!

Le SE-UNSA continue à défendre l'aide administrative : le recours aux contrats aidés n'est plus une solution, le

gouvernement doit s'engager sur des emplois pérennes !

Tous nos adhérents ont été informés des décisions qui les concernent. Les autres collègues peuvent envoyer un mail pour être informés sur leur situation personnelle.

2/ ASH : brochure académique « focus sur les ULIS »

Cette brochure est en téléchargement sur ce lien... <http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article501>

Nous l'enversons également par papier à ceux qui nous la demanderont.

3/ Dernière minute : assistance handicap



Rentrée 2011 : nouveau dispositif « assistance handicap ». Le SE-Unsa obtient que les EVS-handicap soient recrutés prioritairement

Lors de la conférence nationale sur le Handicap, le 8 juin, le président de la république a annoncé la fin du recours à l'emploi aidé pour l'assistance handicap et le retour au recrutement d'emplois d'Assistant AED-AVS.

Chaque nouveau contrat AED-AVS devrait permettre de suivre un élève sur son temps scolaire et périscolaire sur la semaine.

Le SE-Unsa a été reçu ce soir par le directeur de cabinet du ministre. Nous avons demandé et obtenu l'examen au cas par cas de la situation des salariés EVS-handicap actuellement sur ces missions afin qu'ils puissent être recrutés prioritairement sur les nouveaux contrats dès la rentrée.

Le SE-UNSA de la Marne relayera cette exigence auprès du rectorat et de l'inspection académique.



4/ Un clic pour agir

La maternelle. ...c'est essentiel

Je soutiens la scolarité obligatoire dès 3 ans > <http://www.se-unsa.org/spip.php?article3347>

... et vous ?

5/Voir plus loin : situation des personnels du CNED

L'UNSA-Éducation intervient dans les instances du CNED. Celui-ci est touché de plein fouet par la RGPP et le gouvernement a clairement affiché sa volonté de « licencier dans les back offices de l'Éducation nationale » (opérateurs nationaux). Le périmètre du service public du CNED ne concerne plus que la seule scolarité obligatoire. Conséquence : 80% des formations relèvent désormais du secteur concurrentiel.

Le CNED se transforme peu à peu en établissement industriel et commercial : les tarifs sont fortement en hausse ; les budgets alloués à la rédaction, la production et la diffusion des cours sont réduits ; le budget marketing et communication a explosé. Cela s'accompagne de méthodes de management calquées sur le privé commercial et on ne parle plus de professeurs, d'élèves, de cours ou de pédagogie... mais de clients, de produits, de chefs de produits, de lignes de marchés.

Cette modernisation à marche forcée est mal vécue par les personnels : tout a été regroupé à Poitiers, de nombreuses missions ont disparu, plusieurs dizaines de postes ont été supprimées. Les collègues vont mal. Devant l'incertitude, les recteurs semblent même avoir des réticences à pourvoir les postes adaptés d'enseignants.

Merci de transférer ce flash à vos collègues et de l'afficher en salle des maîtres ou des profs.



J'adhère > <http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article6>

Pour se désinscrire de la lettre électronique, envoyez un simple mail en retour avec la mention « désabonnement ».

Vos contacts au Se-UNSA :

1er degré : Aline GEERAERTS / 06 14 25 31 19

Jean-Michel ALA VOINE / 06 14 25 30 61

Benoît FOLB / 06 14 25 29 64

2nd degré :

Patrice BARTHELEMY / 06 14 25 29 58 Enseignement Professionnel

Philippe GARET / 06 14 25 30 00 / 2nd degré Lycées Collèges